



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/409
13 juin 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Onzième session
São Paulo, 13-18 juin 2004

Communiqué des Ministres des pays en développement sans littoral

Nous, Ministres des pays en développement sans littoral, réunis à São Paulo à l'occasion de la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement,

Rappelant le Programme d'action d'Almaty: partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit, ainsi que la Déclaration ministérielle d'Almaty approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquante-huitième session¹,

Rappelant la Déclaration du Millénaire des Nations Unies²,

Rappelant les résolutions 56/180, 57/242 et 58/201 de l'Assemblée générale sur les mesures spécifiques relatives aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral,

Rappelant aussi le communiqué des Ministres du commerce des pays en développement sans littoral adopté à la Réunion ministérielle convoquée à l'occasion de la Conférence ministérielle de l'OMC à Cancún (Mexique) en 2003,

1. *Reconnaissons* que le commerce maritime et terrestre des pays en développement sans littoral est inévitablement tributaire du transit par d'autres pays et de la politique, des entreprises et des moyens de transit de ces pays. Le fait de devoir franchir des postes frontière supplémentaires et l'éloignement des grands marchés augmentent sensiblement le coût total des services de transport, ce qui entraîne une érosion de leur avantage compétitif sur le marché international, de sorte qu'ils restent marginalisés dans le commerce international et l'économie mondiale;

¹ Voir la résolution 58/201.

² Voir la résolution 55/2.

2. *Affirmons avec insistance* que des frais de transport excessifs constituent un obstacle effectif majeur à l'entrée sur les marchés étrangers. La part des pays en développement sans littoral dans le commerce international est en baisse. Dans ces conditions, il conviendrait d'accorder, dans les négociations en cours sur l'accès aux marchés pour les produits agricoles et les produits non agricoles, une attention spéciale aux produits présentant un intérêt particulier pour les pays en développement sans littoral. Ces pays devraient bénéficier d'un traitement spécial à l'Organisation mondiale du commerce, compte tenu du handicap de leur situation géographique, qui amoindrit leur avantage compétitif. L'OMC devrait rendre opérationnels ses travaux relatifs aux petites économies vulnérables. Dans ce contexte, il convient de songer en priorité aux pays en développement sans littoral, qui souffrent d'un double désavantage;

3. *Soulignons* l'importance des mesures de facilitation du commerce pour les échanges internationaux. Il convient de donner la priorité aux pays en développement sans littoral en mettant en œuvre un programme d'assistance technique dans le domaine de la facilitation du commerce, ainsi qu'il est préconisé dans la Déclaration ministérielle de Doha, adoptée dans le cadre de l'OMC;

4. *Nous engageons* à œuvrer en commun, dans les négociations commerciales internationales, afin d'obtenir pour les pays en développement sans littoral un meilleur accès aux marchés. À cet égard, nous convenons d'institutionnaliser une réunion des Ministres du commerce des pays en développement sans littoral en vue de donner un nouvel élan à notre action concertée dans les négociations commerciales internationales;

5. *Chargeons* le Secrétaire général de la CNUCED, agissant de concert et en consultation avec le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et avec d'autres institutions compétentes, de faciliter la tâche des pays en développement sans littoral en organisant une réunion d'experts à l'intention des négociateurs commerciaux et des représentants des pays en développement sans littoral, afin de les aider à évaluer le processus engagé après la Conférence de Cancún et à consolider leurs stratégies pour la suite des négociations;

6. *Soulignons* la nécessité d'une mise en œuvre pleine et effective du Programme d'action d'Almaty, premier programme d'action de l'ONU expressément conçu pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral. L'action spécifique qui s'impose doit être menée avec vigueur à l'échelle nationale, régionale et internationale;

7. *Invitons* les organismes des Nations Unies, notamment la CNUCED et les commissions régionales, ainsi que d'autres organisations internationales, particulièrement le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce et l'Organisation mondiale des douanes, à prendre des dispositions pour appliquer le Programme d'action d'Almaty. Conformément au mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/227, le Bureau du Haut Représentant de l'ONU pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement est prié de renforcer ses travaux afin de mener des activités de suivi concertées et cohérentes. Le Bureau du Haut Représentant devrait être doté de ressources suffisantes pour exercer convenablement le mandat élargi qui lui a été confié par la Conférence d'Almaty;

8. *Félicitons* le Gouvernement paraguayen, coordonnateur du Groupe des pays en développement sans littoral à Genève, des efforts soutenus qu'il a déployés, en étroite coopération avec le représentant de la République démocratique populaire lao, Président du Groupe à New York, dans les affaires touchant le commerce et le développement.
